

ME 2.10 : HYGIÈNE et INFECTIOLOGIE

Depuis 2017

■ Le cadre législatif et les programmes nationaux

✓ Réglementation

- Décret no 2017-129 du 3 février 2017 relatif à la prévention des infections associées aux soins (création des CPIas).
- Arrêté du 7 mars 2017 relatif aux déclarations des infections associées aux soins et fixant le cahier des charges des CPIas.
- Arrêté 2017-3795 du 10 juillet 2017 portant désignation des HCL en qualité de site d'implantation du CPIas ARA avec pour responsable le Dr Anne SAVEY, pour un mandat de 5 ans.

✓ Programmes

Les CPIas contribuent à la mise en œuvre et au suivi de différents plans et programmes nationaux en vigueur, définissant les priorités et orientant leurs actions.

- **PNSP 2013-2017** : Programme national pour la sécurité des patients 2013-2017. Ministère de la santé/HAS. 2013, 28 p.
- **PROPIAS 2015** : Programme national de prévention des infections associées aux soins. Ministère de la santé. Juin 2015, 88 p. *[Instruction DGOS/PEZ/DGS/RI1/DGCS/2015/202 du 15 juin 2015 relative au programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (Propias) 2015].*
- **Bon usage des antibiotiques**
 - Feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance (Novembre 2016)
 - Plan national d'alerte sur les antibiotiques **2011-2016**. Ministère de la santé. 2011, 77 pages.

Dispositif national de prévention des infections associées aux soins

Ministère chargé de la santé

